



N° 226

Le 9 octobre 1991

LE CANADA FOURNIRA 250 000 \$ AU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE AU TITRE DES SECOURS À LA YUGOSLAVIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que le Canada fournira, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne, la somme de 250 000 \$ au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour venir en aide aux victimes du conflit en Yougoslavie.

«Par suite des combats dans les républiques yougoslaves, des centaines de milliers de personnes se trouvent isolées ou déplacées, et sans accès à la nourriture et aux soins médicaux dont elles ont désespérément besoin, a indiqué M^{me} McDougall. Je salue les efforts déployés par le CICR pour apporter des secours d'urgence à toutes les parties au conflit, faisant encore une fois la preuve de l'esprit non partisan qui lui est depuis longtemps reconnu.»

Le Canada continue de faire pression afin qu'intervienne un règlement pacifique et négocié du conflit sous les auspices de la Conférence de paix de La Haye sur la Yougoslavie, dont les efforts sont appuyés par les Nations Unies, la Communauté européenne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En outre, des Canadiens participent à la Mission internationale de surveillance du cessez-le-feu.

«La population du Canada a été horrifiée par les scènes quotidiennes de violence et de destruction dans diverses régions de la Yougoslavie, a ajouté M^{me} McDougall. J'invite chaque Canadien à apporter sa propre contribution aux opérations de secours.»

- 30 -

Pour plus de amples renseignements, les médias sont priés de s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ACTIVITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE EN YUGOSLAVIE

♦ Le CICR a depuis longtemps fait la preuve de sa compétence et de sa crédibilité pour ce qui est de la prestation des secours humanitaires dans les zones de conflit.

♦ En Yougoslavie, le CICR vise les objectifs suivants :

- protéger les personnes détenues en liaison avec le conflit;
- porter secours aux plus de 230 000 personnes déplacées par les combats;
- fournir une aide médicale d'urgence;
- renforcer l'infrastructure médicale surchargée;
- renforcer la capacité opérationnelle de toutes les composantes de la Croix-Rouge yougoslave.

♦ Depuis le début de la crise, le CICR maintient le dialogue avec toutes les parties concernées; il a ainsi été en mesure de prêter assistance à toutes les régions touchées par le conflit.

♦ Le CICR fait appel à la communauté internationale afin qu'elle lui fournisse quelque 6,2 millions de dollars pour soutenir ses efforts dans les républiques yougoslaves.

♦ Outre ses bureaux locaux déjà établis sur le terrain, le CICR a ouvert des bureaux régionaux à Zagreb et à Belgrade afin d'assurer la distribution équitable de l'aide internationale.

Pour de plus amples renseignements sur les activités du CICR en Yougoslavie, les représentants des médias peuvent s'adresser à :

Caroline Ishii
Agent d'information
Croix-Rouge canadienne
(613) 739-2263